



## Alain MICHEL

Technicien contrôleur SPANC

Au sein du service Instructions et contrôles composé de treize personnes, Alain MICHEL est un maillon essentiel du Service public d'assainissement non collectif (SPANC), pour assurer des missions de contrôles obligatoires et réglementaires depuis 2006, sur le territoire SPANC du SIARP, composé de 31 communes.

### Peux-tu nous parler de ton parcours professionnel ?

Depuis mon entrée dans la vie active en 1980 à aujourd'hui, mon parcours professionnel a été très varié. J'ai d'abord exercé la fonction d'aide-comptable puis de comptable dans différentes entreprises et en cabinet d'expertise. Mais avec le temps, je me suis rendu compte que ce métier ne me convenait plus car trop sédentaire et répétitif. J'ai enchaîné plusieurs missions temporaires en tant que cariste, magasinier, chauffeur-livreur et bien d'autres postes... Je savais qu'à un moment donné, j'aurai un déclic pour trouver ma voie.

En 1989, j'ai intégré, en tant que gestionnaire du stock, la SEARB (Société des eaux et de l'assainissement de la région beauvaisienne). Cette entité a disparu depuis pour faire partie aujourd'hui du groupe Veolia. J'ai assuré plusieurs missions avec, entre autres, le traitement des données des stations d'épuration et les interventions sur site pour effectuer des prélèvements. Par la suite, j'ai rejoint le service assainissement où j'étais chargé des devis de branchements, des contrôles de conformité de l'assainissement collectif et non-collectif.

En 1992, la Loi sur l'eau a reconnu que l'assainissement non collectif constituait une alternative à part entière à l'assainissement collectif, avec pour conséquence la mise en place du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) avant le 31 décembre 2005. Cela donnait ainsi de nouvelles compétences aux communes en la matière. Cela impliquait

la mise en place de contrôles obligatoires. Pour cela, j'ai étudié la réglementation et ses normes afin de réaliser ces derniers ; j'étais seul alors à maîtriser ce domaine. Lorsque le SPANC s'est créé, j'ai pu transmettre mes connaissances à l'ensemble du service d'une dizaine de personnes, tout en accompagnant des entreprises dans la réalisation des travaux.

« J'ai étudié la réglementation et les normes d'un SPANC afin de réaliser ces contrôles ; j'étais seul alors à maîtriser ce domaine chez Veolia. »

En 2019, j'ai quitté Veolia dans un contexte difficile mais j'ai pu rebondir en m'orientant vers des offres d'emploi spécifiques à l'eau et l'assainissement. C'est donc par ce biais que j'ai postulé au SIARP.

### Quand as-tu intégré le SIARP et qu'est-ce qui t'a incité à rejoindre le syndicat ?

J'ai été recruté par le SIARP en décembre 2020 à un



Contrôle d'un filtre compact à fibres de coco - juil. 2022

« Fort d'une expérience solide en assainissement, j'ai pu rendre le SPANC du SIARP opérationnel en quelques années. »

poste de technicien SPANC qui répondait à mes attentes et mes compétences. À cette époque, le SPANC existait mais il n'était pas vraiment fonctionnel. Fort d'une expérience solide en assainissement, j'ai pu rendre ce service opérationnel en quelques années, même si des évolutions sont toujours envisageables bien sûr, que ce soit en termes d'organisation, de logiciel métier...

J'ai pu ainsi faire évoluer les documents de travail pour faciliter l'exploitation des données, notamment pour le RPQS (Rapport sur le prix et la qualité du service) et le SISPEA (Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement). J'ai réalisé de nombreux contrôles depuis mon arrivée (368 contrôles in situ et 58 études de conception) et les usagers que je rencontre savent aujourd'hui que je suis leur interlocuteur privilégié qui pourra les accompagner dans leur projet administratif et technique de création ou de réhabilitation de leur système d'assainissement.

### Peux-tu nous décrire les missions du service auquel tu appartiens ?

J'exerce au sein du service Instructions et contrôles, composé actuellement de treize personnes. Nous contrôlons les installations d'assainissement collectif (logements, industriels) et non collectif (SPANC) sur notre territoire de quarante-trois communes. Cela concerne bien sûr les contrôles de conformité, l'établissement de devis et la réalisation des branchements, la vérification de la séparation des eaux pluviales et usées, l'instruction des permis de construire, les certificats d'urbanisme, les demandes préalables, des conseils techniques ou encore, l'accompagnement à la mise en conformité avec aides financières éventuelles.

### Qu'est-ce que le SPANC ?

Le SPANC est le Service public d'assainissement non collectif. Comme je l'ai dit précédemment, c'est la loi sur l'eau



Inspection d'un regard de l'épandage - nov. 2023



Vérification de la mise en place de la fosse toutes eaux - nov. 2023

« Bien souvent, je préconise fortement de programmer une réunion en amont du chantier afin d'apporter mon expertise et des conseils précieux pour éviter, par la suite, des erreurs. »

de 1992 qui a imposé leur création, prescrivant aux communes de mettre en place ce service public. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a fixé un délai pour le contrôle des installations d'ANC. Celui-ci devait être effectué au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité définie.

À ma prise de poste, le SIARP était loin d'avoir atteint cet objectif fixé par la loi. Depuis, je tâche de rattraper ce retard et je pense que, d'ici mon départ prochain en

retraite, plus de 85 % des installations ANC seront contrôlées. Il reste, par conséquent, encore du chemin à faire.

Les campagnes de contrôle (initiales ou périodiques) que je réalise ont pour but de vérifier l'existence, le bon fonctionnement, l'entretien des installations et leur conformité. Ces contrôles sont obligatoires selon la réglementation nationale et locale et ont une périodicité pouvant aller jusqu'à dix ans. Ils donnent lieu à des rapports très détaillés d'une petite dizaine de pages (croquis compris). Sur le terrain, il est important que je rencontre la ou les personnes en charge de réaliser les travaux.

Bien souvent, je préconise fortement de programmer une réunion en amont du chantier (mais ce n'est pas une obligation) afin d'apporter des conseils précieux pour éviter, par la suite, des erreurs. Je m'appuie toujours sur la réglementation pour argumenter. Ces visites font l'objet d'un rapport d'exécution.

### EN CHIFFRES

À ce jour, 643 contrôles d'installations d'ANC réalisés sur le territoire du SIARP soit 78 % des 821 installations connues.



« La capacité de pouvoir répondre à leur demande et de trouver une solution aux problèmes qu'ils rencontrent est très motivant. »

Vérification de la mise en place de la fosse toutes eaux avec l'entrepreneur - nov. 2023

### Qu'apprécies-tu dans tes missions ?

J'apprécie particulièrement le contact avec les usagers et la diversité enrichissante des personnes que je côtoie lors de mes contrôles chez des particuliers ou dans des entreprises, et parfois en présence d'élus du territoire.

La capacité de pouvoir répondre à leur demande et de trouver une solution aux problèmes qu'ils rencontrent est très motivant. De plus, j'ai la chance de travailler au sein d'un service composé de collègues compétents et toujours disponibles. La bonne humeur est toujours présente, avec parfois quelques bonnes crises de rire !

### Quelles sont les difficultés auxquelles tu peux être confrontés au quotidien ?

Bien souvent, les propriétaires ne comprennent pas pourquoi leur installation doit être réhabilitée alors qu'elle fonctionne selon eux. Ils ne saisissent pas toujours l'intérêt d'une mise en conformité et expriment un certain « ras-le-bol » des réglementations en tout genre qu'ils ne connaissent pas, par ailleurs.

L'aspect financier est aussi au cœur de leur préoccupation concernant les éventuels travaux de réhabilitation et s'ils auront la capacité de les financer. Je suis bien sûr à leur écoute et dans le dialogue, mais parfois, on peut dire, que je ne

suis pas le bienvenu quand je suis porteur de « mauvaise nouvelle ». Une réhabilitation peut aller au-delà des 15 000 euros et il n'existe pratiquement plus aucune subvention de la part de l'Agence de l'eau.

Je délivre, il me semble, un précieux conseil au propriétaire : ne jamais payer le solde d'une opération de travaux à une entreprise avant que le certificat de conformité ne soit délivré.

### Avec quels services travailles-tu plus particulièrement au sein du SIARP ?

Je peux être en relation avec le service Études et travaux pour localiser des parcelles ou le réseau en cas de difficulté (SIG – Système d'information géographique), mais aussi pour connaître les extensions de réseaux prévues. Il m'arrive également de consulter le service Juridique pour l'interprétation de textes ou effectuer des recherches de réglementation. Et quelquefois, je sollicite la Direction générale et la Direction technique afin d'évoquer des cas difficiles ou litigieux.

### Quelles sont, selon toi, les qualités requises pour ton poste ?

Comme je suis au contact des usagers, il est nécessaire d'être à leur écoute en premier lieu, de savoir argumenter si besoin et ainsi, leur apporter les conseils et informations relatifs à leur projet. Face au mécontentement de certains, il faut savoir gérer des situations potentiellement conflictuelles, sources de stress, et prendre des initiatives. C'est un métier où la patience est le maître-mot, mais elle a quand même ses limites.

« Il est nécessaire d'être à l'écoute des usagers, de savoir argumenter si besoin et ainsi, leur apporter les conseils et informations relatifs à leur projet. »



Fin de visite : compte-rendu du contrôle et conseils pratiques donnés au propriétaire - juil. 2022

Dans un second temps, se joue la face cachée de notre travail, la partie administrative où il faut savoir s'organiser au quotidien en gérant les priorités, être rigoureux et méticuleux dans la phase rédactionnelle des rapports. De plus, au sein du service, nous travaillons en équipe, c'est essentiel.

### Quelle est le ratio entre le travail de terrain et le travail administratif ?

Le terrain occupe la moitié de mon temps, en déplacement (le territoire du SIARP est assez étendu) et en visites (un projet peut nécessiter deux à trois déplacements sur site d'environ 30 à 45 minutes) et le reste, c'est le travail administratif que j'effectue avant et/ou après mes rendez-vous.

### C'est un secteur en tension pour recruter ? Pourquoi selon toi ?

L'assainissement en général présente comme beaucoup de métiers des inconvénients. Les fosses septiques en assainissement non collectif, les bacs à graisse, les pré-filtres, et tous les ouvrages contenant des eaux usées ne sont pas, par définition, très agréables à voir de près. Cela peut incommoder. De plus, certains dispositifs sont aussi difficiles à ouvrir (poids, accessibilité complexe...), ce qui sollicite bien souvent les muscles et le dos.

« L'assainissement non collectif est soumis à une réglementation de plus en plus complexe et sujette à des interprétations différentes, ce qui nécessite une connaissance importante des textes et de la norme. »



Travail administratif et formation d'Amadou DIALLO aux missions du SPANC

Nos métiers sont aussi méconnus du grand public et pas forcément mis en avant dans les écoles ou dans le processus d'orientation des jeunes. Par ailleurs, notre activité est soumise à une réglementation de plus en plus complexe et sujette à des interprétations différentes, ce qui nécessite une connaissance importante des textes et de la norme.

### Comment donner envie à quelqu'un d'exercer ton métier ?

C'est un métier intéressant qui offre des missions variées, au cœur d'enjeux environnementaux. J'apprécie particulièrement l'autonomie qu'il me procure dans la gestion de mes dossiers de A à Z. C'est un métier recherché qui recrute et qui offre de nombreuses possibilités de mobilités où on peut également évoluer, en passant de technicien à responsable de service par exemple.



Installation d'une fosse d'accumulation à l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles-en-Vexin - mai 2022